



## QUELLE ACTION UN CENTRE SOCIAL PEUT-IL MENER POUR NE PAS RENFORCER DES SITUATIONS DE SÉGRÉGATION ?

L'équipe d'animation du centre social Louis Braille à Saint Priest a accepté d'échanger avec ses collègues sur l'accueil des enfants de dix à treize ans à l'occasion d'un « p'tit déj » organisé par la fédération des centres sociaux du Rhône en janvier 1998.

En fait, la question centrale portait sur le fait que la réorganisation des modalités d'accueil du centre social avait mis en évidence la marginalisation d'un groupe de préadolescents d'origine maghrébine.

### **Une réorganisation par tranche d'âge : créer une offre pour les 10-13 ans.**

La mise en place en 1996 d'un accueil unique pour les 10-13 ans dans les locaux du centre social est le fruit d'une réflexion ayant révélé des dysfonctionnements : rupture de propositions d'accueil entre douze et quinze ans, éclatement des centres de loisirs, cloisonnement et absence de relations entre les différentes équipes... En effet, trois centres de loisirs (CLSH) étaient auparavant implantés dans trois quartiers. Le CLSH du « Puits-Vieux » était très excentré, avec une action sans contact direct avec le centre social, très spécifique auprès du public du quartier renforçant un « effet ghetto » (ancienne cité de transit) ; il y avait également un secteur jeunes (13-25 ans). Toutes les équipes de ces CLSH étaient autonomes sans coordination entre elles.

Les réponses apportées en terme de passerelles entre secteurs préadolescents et adolescents et d'organisation par tranche d'âge plutôt que géographique n'ont pas eu les résultats escomptés : regroupements des trois centres de loisirs, création d'un autre pour les 10-13 ans et maintien du secteur jeunes (14-18 ans). Des actions communes sont développées entre les 10-13 ans et les adolescents. Il s'agit de favoriser le passage d'un groupe à l'autre sans « perdre » les jeunes, de créer une cohérence d'ensemble, d'amener les équipes à travailler en relation et de manière coordonnée dans ce sens.

### **Malgré tout, un décalage avec certains jeunes.**

Malgré la forte mobilisation de l'équipe et la volonté du conseil d'administration, il existe une diversité culturelle entre les jeunes et l'objectif de permettre aux enfants de continuer à venir en grandissant n'est pas atteint.

Jusqu'à dix ans, les origines culturelles et sociales des enfants sont bien diversifiées. Le groupe des « 10-13 ans » qui fréquente le centre social est, à très grande majorité, composé de jeunes d'origine européenne « qui acceptent la norme » alors que les jeunes d'origine maghrébine du même âge refusent de venir et constituent un autre groupe d'adolescents, présent au centre social, qui ne s'inscrit pas et considère les « autres » trop « jeunes ». Ils demandent à intégrer le groupe des « 14-18 ans plutôt maghrébin ».

L'équipe se trouve démunie vis-à-vis de ces comportements, convaincue qu'il n'est pas judicieux de créer « un groupe spécifique avec des animateurs spécifiques » pour ces jeunes et qu'il est nécessaire d'agir. Faut-il accéder à cette demande avec le souci qu'a l'équipe de ne pas renforcer un groupe qui se replierait sur sa situation sociale et culturelle ?

### **Développer les relations avec l'environnement local et les parents.**

Ces interrogations font écho à celles d'autres équipes. Elles les reformulent ou témoignent de la manière dont elles ont tenté d'y répondre à l'occasion du débat qui suit la présentation et le questionnement de l'équipe de Saint-Priest.

**Est-il nécessaire d'avoir une équipe d'animation spécifique ?** Deux centres sociaux répondent en terme de **partenariat** avec les éducateurs de prévention, ou des relais plus larges comme des lieux ressources quand ils existent : espaces de parole pour les pré-adolescents et adolescents, les familles... « *L'important est de ne pas cautionner une marginalisation* ». Il n'est pas sûr que le centre social soit la seule structure confrontée à ces

*Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive*



questions, l'ouverture à d'autres partenaires permet d'en modifier l'approche et de chercher des solutions collectivement.

La rupture entre communautés ou entre « publics » est fréquente et montre la difficulté à se connaître et à dépasser les représentations. La même question se pose, bien qu'un peu différemment, pour la mixité sexuelle mais c'est un phénomène qu'il semble plus facile de contrer (parité dans les activités et les sorties, projets à base de pratiques culturel-les pour permettre aux filles de venir...).

De nombreuses équipes ont choisi de **développer la relation avec les parents** comprenant que le refus des enfants ou leur venue au local hors des moments prévus et des « contraintes » (adhésion, inscription...) était aussi une invite à s'occuper d'eux ou à leur faire des propositions... D'autres équipes sont allées au-devant des enfants dans le quartier puis de leurs parents pour faire connaître les possibilités d'accueil du centre social. Le fait de

renforcer les parents dans leur rôle éducatif, de faire valider le « cadre d'intervention » par la famille, de collaborer avec eux a favorisé systématiquement la relation avec les enfants.

L'équipe du centre social a le mérite de poser la question de la ségrégation et des réponses à rechercher. On ne peut que « regretter ? » que les habitudes déjà anciennes de proposer des activités à des « tranches d'âge » (imposées par les modes de financements) influent de manière disproportionnée sur les manières de penser et de mettre en place des projets au sein de la structure et occulte des réalités peut-être prévisibles.

D'autres échanges, avec ce questionnement pour entrée et dans des centres sociaux ayant abordé le problème autrement, permettraient peut-être de débattre et de favoriser le transfert d'expérience. Un autre « p'tit déj »?

---

**Mots clés** : animateur, animation socioculturelle, éducation et changement culturel, éducation populaire, équipement collectif, famille, jeune, loisir, relation adulte enfant.

**Contacts** : Christiane ZIMMER, fédération des centres sociaux du Rhône - Tél. : 00 33 (0)4 78 84 50 84  
Fax : 00 33 (0)4 78 84 48 88

Pape NIANG et Bachir NOUARI, centre social Louis Braille - 69800 Saint Priest - Tél. : 00 33 (0)4 78 20 40 44

**Rédacteur** : Christine AULAGNER, 1998/02

**Producteur** : CR•DSU - 4 rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon cédex 08 - Tél. : 00 (33) (0)4 78 77 01 43  
Fax : 00 (33) (0)4 78 77 51 79

---

*Reproduction autorisée sous réserve de mention du producteur et de citation exhaustive*

**CENTRE DE RESSOURCES ET D'ÉCHANGES POUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL & URBAIN**  
4, rue de Narvik - BP 8054 - 69351 Lyon Cédex 08 - Tél. 04 78 77 01 43 Fax. 04 78 77 51 79 - [crdsu@crdsu.org](mailto:crdsu@crdsu.org)

SIRET 415 021 377 000 15 - APE 913E